

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Yves LERBOUR, Pascale GANGNET, Anne-Laure HUARD, Kévin CHAMPAGNEUR, Danine LASTELLE, Karine MESSIER, Xavier ORDAS, David MERCIER, Arnaud DOLLEY, Alain LEBAS.

Absents : Virginie HAMELIN, Armelle COLTEE

Absente excusée : Elisabeth LE BRETON.

Secrétaire de séance : Alain Lebas

Ajout de deux points à l'ordre du jour : - Identité visuelle au Rond-Point
-Cession de terrain

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux points à l'unanimité

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

PREMPTION URBAIN TERRAIN RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire expose le projet municipal de création d'un espace de stationnement rue des jardins ayant pour objet d'offrir des solutions de stationnement aux riverains dépourvus de garages et d'ainsi désengorger l'espace public.

Le souhait de l'équipe municipale est d'apporter une solution aux difficultés rencontrées par les habitants de la commune en matière de stationnement des véhicules dans le centre-bourg, et ainsi d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Actuellement, les espaces dédiés au stationnement sont saturés et de nombreux véhicules occupent l'espace public rendant les déplacements des piétons et la circulation des véhicules de secours difficiles.

L'équipe municipale s'est de longue date intéressée à ce terrain situé rue des jardins pour y créer un espace dédié au stationnement. Cette réflexion a d'ailleurs conduit à la mise en place d'un emplacement réservé à cet effet dans le PLU de la commune.

C'est pourquoi, dans le cadre du droit de préemption urbain, la vente d'un terrain rue des jardins d'une superficie totale de 1071 m² a retenu l'attention. En effet, la parcelle se prête parfaitement aux besoins liés au projet.

Cette parcelle, cadastrée AB 526 (pour 776 m²) et AB 621 (pour 295 m²) d'une superficie totale de 1071 m², ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 05 février dernier de Maître Vincent RIZZOTTO, notaire à CAEN, en vue de la cession moyennant un prix de cent mille euros, prix conforme à l'estimation formulée par le service des Domaines en date du 14 avril 2022, semble se prêter parfaitement aux besoins liés au projet d'espace au stationnement.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Le conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1 ;

Vu la délibération du conseil Municipal du 22 octobre 2013 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Revières;

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 donnant délégations de pouvoirs au Maire;

Vu le PLU de la commune et notamment son emplacement réservé n° 6

CONFIRME son projet d'aménagement d'un espace dédié au stationnement rue des jardins.

AUTORISE monsieur le Maire à préempter au prix demandé par le vendeur, soit 100 000€ dans le but d'acquérir ce bien.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette affaire, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Après un rapide compte rendu du compte administratif 2023 de la commune, le budget 2023 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 358 772.81€ et en investissement de 66 086.36€. Les investissements prévus pour 2024 sont l'achat de 6 ralentisseurs, l'achat d'un broyeur d'accotement, d'un défibrillateur pour mettre au stade, l'aménagement de la rue des moulins et l'achat de deux terrains.

Quatre emprunts sont maintenant complètement remboursés depuis 2020 ce qui représente 33 221€ d'annuités, un emprunt se termine le 15/06/2024 pour 20 282€ d'annuité.

Depuis 2020, la commune a contracté un emprunt de 29 580€ par an pendant 20 ans pour des travaux de voirie.

Une simulation d'emprunt a été faite auprès de la caisse d'épargne pour financer l'achat des deux terrains (rue de l'église et rue des jardins) pour un montant de 172 000€.

A l'heure d'aujourd'hui le taux proposé est de 4.27%, ce qui représente des échéances trimestrielles de 3207.95€, soit 12 831.18 par an.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les modalités de concertation,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) transmis à la commune comme support au débat,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Maire invite les élus à débattre des orientations générales de ce document et à en prendre acte.

Un échange s'organise autour des orientations du PADD. Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- Une conseillère souligne que le PADD fait état de la nécessité de produire davantage de petits logements au détriment des familles, il lui est répondu que les grands logements existent d'ores et déjà sur le territoire et que cette orientation vise un principe de mixité du parc de logements.

- La question des déplacements agricoles ne semble pas véritablement abordée dans le PADD alors qu'elle impacte fortement le territoire.

- Le conseil municipal souhaite que soit bien inscrite dans le projet la volonté de préserver et de valoriser le commerce de proximité

- Le conseil municipal rappelle la volonté de la commune de ne pas s'engager dans un développement important de l'urbanisation et souhaite mettre l'accent sur le développement des mobilités douces.

Le Maire prend acte des remarques formulées et remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur le PADD. Il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal.

La délibération sera transmise au Préfet et à la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Elle fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LES FESTIVITES DU 80ème

Afin de pouvoir encaisser de l'argent liquide pour la vente de goodies, boissons etc... la Mairie doit créer une régie de recette.

Les régisseurs seront : Isabelle LECLERC (régisseur principal), Anne-Laure HUARD, Virginie GUERIN, Julie MERCIER, Coralie DOLLEY, Martine LEBAS et Hélène BEAUDOUIN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

MARQUEUR D'IDENTITE MEMORIEL AU ROND POINT

Dans le cadre des cérémonies du 80^{ème}, il est proposé d'utiliser les ronds-points et notamment celui de Beny/Revières/Douvres/Bernières et Courseulles pour y implanter un marqueur visuel qui serait une feuille d'érable avec mention « Juno Beach » et un aménagement en gravier de couleur.

Afin de signaler les centres d'intérêt historique des panneaux en « corten » seraient installés au rond-point et des stickers apposés sur les panneaux existants.

Enfin il est proposé de planter 3 érables au centre du rond-point.

Le projet est estimé à 15 000€.

La commune de Courseulles demande une participation 3000€ par les 5 communes.

Le Conseil municipal refuse cette proposition à l'unanimité.

CESSION DE TERRAIN

L'entreprise SAJAC a acheté l'immeuble appartenant à Monsieur Daniel LASTELLE.

Il demande à la commune de lui rétrocéder le petit espace qui se situe devant.

Ces petites parcelles cadastrées AB626, 628, 629 et 627 représentent 41 m².

Le conseil municipal souhaite connaître les modalités de déclassement de ces parcelles qui font partie du domaine public. La question est de savoir s'il faut faire une enquête publique pour cette transaction, ce qui entraînerait des frais.

Monsieur Guerin et Monsieur Dolley vont organiser un rendez-vous avec le notaire de Courseulles sur mer pour obtenir ces informations et rendront compte au conseil municipal.

Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion de conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du rapport d'activités 2022 de la fourrière animale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H00.